

colons du Saguenay ? Doivent-elles être si privilégiées que le gouvernement soit obligé de tout faire pour elles, et laisser toutes les autres dans la souffrance ! Certainement non, et voilà pourtant ce que l'on exige du gouvernement."

Puis, examinant la réponse de *Roberval* à cette question : "Quelle preuve peut-il nous donner que le chemin de Québec au lac St. Jean soit le seul et véritable chemin de colonisation du lac St. Jean ? le révérend M. Racine poursuit ainsi :

"A cela le correspondant *Roberval* répond par cette phrase bien facile à écrire, mais peu convaincante : "Le chemin de Québec au lac St. Jean est et sera toujours de beaucoup le plus avantageux pour les colons de Québec, et, sous certains rapports, pour les colons déjà fixés au lac St. Jean." Vous dites que ce chemin est déjà avantageux. Il y a deux ans, quelqu'un annonçait sur les journaux que ce chemin était praticable pour les voitures d'hiver. Depuis cette époque est-il passé par ce chemin beaucoup de colons du comté de Québec ? Et les colons du lac St. Jean ont-ils pensé seulement à s'y aventurer ? Vous ajoutez : il sera. La chose est possible ; mais je n'en suis pas convaincu. Vous ajoutez : sous certains rapports il sera le plus avantageux aux colons du lac St. Jean. Sous quels rapports ? Est-ce afin de procurer à ces colons le précieus avantage de faire 50 et quelques lieues, à travers les bois, pour aller vendre à Québec leurs produits à plus bas prix qu'ils ne les vendent chez eux ? Ne savez-vous pas que quand l'avoine est à deux chelins à Québec, elle se vend trois chelins au lac ; si le bled se paye six ou sept chelins à Québec, on ne peut en avoir au lac qu'au prix de dix à douze chelins, et qu'il en est ainsi de tous les autres produits ? Et vous croyez que les colons du lac St. Jean entendent si peu leurs intérêts que d'entreprendre un voyage long et pénible pour avoir le plaisir de perdre beaucoup d'argent ? Encore une fois, non ; et il en sera ainsi tant qu'il y aura des terres à ouvrir, et aussi tant que la maison Price continuera l'exploitation des bois du Saguenay.

"Avec la connaissance de tous ces faits, le gouvernement ne serait-il pas justifiable s'il répondait à ceux qui veulent absolument lui forcer la main pour faire ouvrir le chemin de Québec au lac St. Jean : MM., vous me demandez un long chemin de colonisation pour des colons à venir ; or, il y a dans le Saguenay une population de près de 16,000 âmes

venant des comtés de Charlevoix, de l'Islet et de Kamouraska, et, depuis près de 20 ans, ces courageux pionniers souffrent des misères de toutes espèces parcequ'ils n'ont pas encore un seul chemin de terminé, ni pour se rendre au chef-lieu du district, ou au port de mer de St. Alphonse, ni pour communiquer avec les paroisses d'où ils sortent : patientez donc un peu, je vais commencer par secourir ces malheureux et votre tour viendra ensuite.

"Telles sont les raisons pour lesquelles nous supplions le gouvernement de faire droit à nos justes demandes et de donner enfin à nos colons les chemins dont ils ont besoin tous les jours et qui sont aux yeux de tous d'une nécessité indispensable."

Jusqu'ici, personne n'a pu apporter à l'encontre des arguments de M. le Curé de Chicoutimi, une seule raison valable. En vain *Lac St. Jean* et *Roberval* ont-ils essayé de répondre pertinemment et catégoriquement aux questions qu'on leur a posées : l'un et l'autre ont tour à tour déblatéré à tort et à travers. Et certes ! en cela il n'y a rien de surprenant : leur cause ne soutient pas même l'examen.

On lira sans doute avec plaisir la requête suivante, adressée tout dernièrement à la Législature par le Conseil municipal de la paroisse d'Hébertville.

*Aux Honorables Membres de l'Assemblée Législative de la Province de Québec.*

"Les Conseillers municipaux de la paroisse d'Hébert-Ville exposent humblement :

"Que les intérêts plus que pressants de la Colonisation dans la partie du Haut-Saguenay formée par la vallée du Lac Saint Jean, les obligent impérieusement de faire les démarches nécessaires pour encourager une œuvre destinée à procurer tant de bien dans cette partie de la Province ;

"Que pour parvenir à ce but, il est indispensable que le chemin Kénogami, le Grand Tronc du Saguenay, soit terminé le plus tôt possible sur tout son parcours ; que le chemin d'Alma soit parachevé jusqu'à la glissoire avec un pont sur la Petite Décharge ;

"Qu'un chemin soit ouvert du 3ème rang de Caron jusqu'au lac de la Belle Rivière, pour favoriser l'ouverture des terres dans cette direction, ce chemin devant faire partie de celui du lac St. Jean à Québec ;

"Que tous les terrains propres à être colonisés soient arpentés et mis en vente ;

"Qu'une étendue considérable de terres